

COMMUNE DE WINGEN

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2020 à huis clos

L'an deux mille vingt, le quinze octobre à 21h, le Conseil Municipal de la Commune de WINGEN, légalement convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni à la mairie en séance à huis clos sous la présidence du Maire, André SCHMITT,

Nombre de membres en exercice :	11
---------------------------------	----

Nombre de membres présents :	10
Monsieur le Maire, André SCHMITT	
Monsieur et Mesdames les Adjoints au Maire : Georges HOCH, Laetitia GRAESE, Claudine WALTHER	
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :	
Noémie SCHULTZ, Léon SCHMITT-SPILL, Dominique MARTIN, Guy LEIBOLD, Jean-Georges WALTHER, Raphael HARI	

Absents excusés avec pouvoir :	0
Absent non excusé :	1
M. Alain WOLFF	

Quorum :

Avec 10 membres présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 3) Augmentation des heures de l'adjoint technique territorial contractuel, POUILLEY Catherine
- 4) Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- 5) Subvention coopérative scolaire de Wingen
- 6) Taxe d'aménagement majorée
- 7) Projet Life Biocorridors : convention pour la restauration de corridors écologiques en milieu forestier
- 8) Redevance Ordures ménagères : admissions en non-valeur
- 9) Informations diverses

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et demande de pouvoir rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Augmentation des heures de l'adjoint technique territorial titulaire, HOTT Sophie
- Décision Modificative n°3 au budget principal

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande

Désignation du secrétaire de séance

Madame Laetitia GRAESE est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2020. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance puis procède à sa signature.

Délibération 77/2020 : AUGMENTATION DES HEURES DE L'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRACTUEL, POUILLEY CATHERINE

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au changement de poste de Mme HOTT Sophie, agent technique territorial faisant fonction d'agent d'entretien à WINGEN, Mme Catherine POUILLEY la remplace dans ses fonctions et de ce fait, il est nécessaire d'augmenter sa durée hebdomadaire de travail. Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 16 septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE :

- d'augmenter la durée hebdomadaire de service de l'agent technique territorial actuellement à 8 heures et de la fixer à 18 heures par semaine à compter du 1^{er} octobre 2020.
 - de charger et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2020.

Voix Pour : 10

Contre: 0

Abstention : 0

Délibération 78/2020 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Depuis le 1^{er} janvier 2019 les modalités de révisions des listes électorales ont été modifiées. La commission administrative a été supprimée et une commission de contrôle au sein de notre commune a été créée. Cette commission de contrôle de la liste électorale devra se réunir au moins une fois par an, et entre le 24^{ème} jour et les 21^{èmes} jours avant chaque scrutin.

Outre veiller à la régularité des listes électorales, la commission est chargée de statuer sur les éventuels recours administratifs formés par les électeurs contre les décisions de radiation ou des refus d'inscription sur les listes prises par le maire à leur encontre et procéder à des inscriptions ou radiations de personnes omises ou indûment inscrites.

La commission de contrôle est composée :

-d'un conseiller municipal Titulaire et d'un suppléant : Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peuvent pas être désignés.

-un délégué de l'administration titulaire et d'un suppléant : le délégué doit être inscrit sur les listes électorales et ne peut être ni un conseiller municipal, ni un agent de la commune de l'Ets de coopération intercommunale ou des communes membres de celui-ci. Ce n'est pas obligatoirement un habitant de la commune

-un délégué du président du tribunal de grande instance titulaire et d'un suppléant. Les représentants du Président du Tribunal de Grande Instance seront nommés par le Tribunal même.

Les membres de la commission sont nommés pour une période de 3 ans et à chaque renouvellement du conseil municipal, un nouvel arrêté portant composition de contrôle sera pris.

Après délibération, l'assemblée **DECIDE** de nommer au sein de la commission de contrôle des listes électorales :

Conseiller municipal Titulaire : Jean-Georges WALTHER

Conseiller municipal Suppléant : Guy LEIBOLD

Voix Pour : 9

Contre: 0

Abstention : 1

Délibération 79/2020 : SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE DE WINGEN

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention d'un montant de 76€ à la coopérative scolaire de Wingen pour l'achat de livres de Noël pour les élèves de l'école de Wingen. Les crédits ont été prévus au budget primitif de l'exercice en cours.

Voix Pour : 10

Contre: 0

Abstention : 0

Délibération 80/2020 : TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement majorée actuel qui est à 2 % sur l'ensemble du territoire communal.

Voix Pour : 10

Contre: 0

Abstention : 0

Délibération 81/2020 : PROJET LIFE BIOCORRIDORS : CONVENTION POUR LA RESTAURATION DE CORRIDORS ECOLOGIQUES EN MILIEU FORESTIER

Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) est porteur du projet LIFE Biocorridors, programme financé majoritairement par l'Europe (LIFE : L'Instrument Financier pour L'Environnement). Ce projet, qui vise à restaurer les corridors écologiques à l'échelle de la Réserve de Biosphère Transfrontalière des Vosges du Nord-Pfälzerwald, comporte un volet d'actions en milieu forestier.

La forêt couvre plus de 75% de la surface de la Réserve de Biosphère Transfrontalière, abritant des espèces remarquables. De nombreux cours d'eau traversent ces milieux forestiers. La végétation au bord de ces cours d'eau (ripisylve*) joue un rôle clé pour le bon état de ceux-ci.

Cette végétation se retrouve déséquilibrée, vieillissante ou inexistante dans certaines forêts gérées du Parc naturel régional des Vosges du Nord. Suite à ce constat, le projet LIFE Biocorridors vise à effectuer un travail de restauration des peuplements forestiers de berges.

*Ripisylve : Du latin ripa « rive » et sylve « forêt », elle représente l'ensemble des végétaux (herbacées, arbrisseaux, arbustes, lianes et arbres) qui se développent au bord des cours d'eau.

Elle comprend à la fois le boisement de berge et la forêt alluviale (en zone naturelle d'épanchement des crues). Elle est le dernier lien entre milieu terrestre et aquatique. La ripisylve joue un rôle important dans la préservation de la qualité de l'eau (régulation de la température de l'eau, filtration des eaux) et dans la stabilisation des berges.

Les arbres constituant une bonne ripisylve sont des essences locales, adaptées qui permettent à la fois de stabiliser les berges grâce à un système racinaire profond et favorisant la biodiversité.

Suite à la compensation financière, en 2018, de 8,99ha d'îlots de sénescence nouvellement créés en Forêt Communale de Wingen via les fonds LIFE, la Commune souhaite poursuivre la collaboration avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord dans le cadre de son projet transfrontalier LIFE Biocorridors. Les autres actions du projet LIFE Biocorridors qui intéressent la

commune de Wingen visent à :

- la restauration de ripisylve.

Le Parc finance via le programme LIFE Biocorridors l'abattage, le débardage, la pose de protections (lattis bois), la dépose d'une buse et la fermeture d'un chemin d'exploitation localisé en Forêt Communale de Wingen. Ces opérations seront réalisées par une entreprise privée dont l'identité reste à définir.

Un linéaire de 500m en parcelle 10 et 11 a été identifié. Voir proposition de convention.

L'engagement de la commune impliquera par la suite la mise en place d'un panneau d'information mettant en avant la démarche ainsi que le soutien de l'Europe via le programme LIFE (placement à définir en concertation). Cette action est entièrement financée dans le cadre du programme transfrontalier LIFE Biocorridors, piloté par le PNRVN en collaboration avec l'ONF et la commune de Wingen.

Suite à la demande conjointe du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et de l'ONF,

Le Conseil municipal, ayant pris connaissance des éléments ci-dessus et après en avoir délibéré :

- autorise le projet qui lui a été présenté ;

- approuve l'inscription à l'aménagement forestier de la Commune de Wingen de la ripisylve restaurée en parcelles 10 et 11, restauration financée dans le cadre du programme LIFE ;

- s'engage à signer la convention de respect de la ripisylve pour une durée de 30 ans ;

- autorise la mise en place ultérieure d'un panneau d'information mettant en avant la démarche ainsi que le soutien de l'Europe via le programme LIFE (placement à définir en concertation) ;

- autorise le Maire à signer tout document et acte relatif à ce projet.

Voix Pour : 10

Contre: 0

Abstention : 0

Délibération 82/2020 : REDEVANCE ORDURES MENAGERES : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Après discussion, le conseil municipal décide de retirer ce point à l'ordre du jour.

Voix Pour : 10

Contre: 0

Abstention : 0

Délibération 83/2020 : AUGMENTATION DES HEURES DE L'ADJOINT TECHNIQUE TITULAIRE, HOTT SOPHIE

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au départ de Mme ORTS Jeanine, agent technique territorial faisant fonction d'ATSEM à l'école de WINGEN, Mme HOTT Sophie la remplace partiellement dans ses fonctions et de ce fait, il est nécessaire d'augmenter sa durée hebdomadaire de travail.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 13 octobre 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE :

- d'augmenter la durée hebdomadaire de service de l'agent technique territorial actuellement à 10 heures et de la fixer à 24 heures par semaine à compter du 1er novembre 2020.

- de charger et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2020.

Voix Pour : 10

Contre: 0

Abstention : 0

Délibération 84/2020 : DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL 2020

Au vu des résultats des grands livres des budgets de l'année 2020, et afin de procéder à une régularisation d'imputation comptable qui nécessite l'ouverture de ces crédits, il est essentiel de prendre des décisions modificatives au budget principal.

Ces décisions n'engendrent pas d'augmentation des dépenses de fonctionnement, ni d'investissement au budget concerné.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts au chapitre 041 du budget principal sont insuffisants et propose une décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL 2020		DM - 2020 proposée
041	c/1322 – Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Régions	+ 42 393,72 €
Total		+ 42 393,72 €
041	c/1312 – Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Régions	+ 42 393,72 €
Total		+ 42 393,72 €

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOpte la Décision Modificative au Budget principal pour l'exercice 2020 comme suit :

Section de Recettes d'Investissements

Chap/041 + 42 393,72 €

Section de Dépenses d'Investissements

Chap/041 + 42 393,72 €

Voix Pour : 10

Contre: 0

Abstention : 0

Informations diverses

Néant

Le Maire clos la séance à 21h15

Publié le 23 octobre 2020

Transmis à la Sous-Préfecture le 23 octobre 2020

Le Maire,
André SCHMITT

Le secrétaire de séance,
Laetitia GRAESE